

## **SEANCE DU JEUDI 20 FEVRIER 2014**

Présents : M. ELSEN, Président,  
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.  
MM. ARNAUTS, AYDIN, BEN ACHOUR, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, Mmes  
DUMOULIN, FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, M. MESTREZ, Mmes  
MONVILLE, OZER, M. RENARD, Mmes RENIER, TARGNION, MM. VAN DE WAUWER,  
VOISIN et WYDOOGHE, Membres.  
M. SIMONIS, Chef de corps.  
M. P. P. BOULANGER, Secrétaire f.f.  
[[Décision n°0001]]

### **LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 20 HEURES 15.**

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée entend Monsieur le Président excuser Madame Dominique MONVILLE.

#### **0001 Secrétariat du Conseil de Police - Secrétaire faisant fonction - Désignation - Déclaration d'urgence**

A l'unanimité des membres présents,

ACCEPTTE

l'urgence pour ce point.

DECIDE

de fixer ce point au n° 0 bis de l'ordre du jour.

Secrétariat du Gouverneur  
de la Province de Liège

Reçu le

28 -04- 2014

### **LA SEANCE PUBLIQUE EST SUSPENDUE A 20 HEURES 20.**

Présents : M. ELSEN, Président,  
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.  
MM. ARNAUTS, AYDIN, BEN ACHOUR, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, Mmes  
DUMOULIN, FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, M. MESTREZ, Mmes  
MONVILLE, OZER, M. RENARD, Mmes RENIER, TARGNION, MM. VAN DE WAUWER,  
VOISIN et WYDOOGHE, Membres.  
M. SIMONIS, Chef de corps.  
M. P. P. BOULANGER, Secrétaire f.f.  
[[Décision n°0002]]

### **LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRISE IMMEDIATEMENT.**

#### **0002 Secrétariat du Conseil de Police - Secrétaire faisant fonction - Désignation**

**LA SEANCE A HUIS CLOS EST SUSPENDUE A 20 HEURES 45.**

Présents : M. ELSSEN, Président,  
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.  
MM. ARNAUTS, AYDIN, BEN ACHOUR, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, Mmes  
DUMOULIN, FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, M. MESTREZ, Mmes  
MONVILLE, OZER, M. RENARD, Mmes RENIER, TARGNION, MM. VAN DE WAUWER,  
VOISIN et WYDOOGHE, Membres.  
M. SIMONIS, Chef de corps.  
M. P.-P. BOULANGER, Secrétaire f.f.  
[[Décisions n°0003 à 0012]]

**LA SEANCE PUBLIQUE EST REPRISE IMMEDIATEMENT.**

**0003 Action en justice - Contentieux pécule de vacances/Copernic - Décision judiciaire -  
Déclaration d'urgence**

A l'unanimité des membres présents,

ACCEPTTE

l'urgence pour ce point.

DECIDE

de fixer ce point au n° 1 ter de l'ordre du jour.

**0004 Procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police  
du jeudi 12 décembre 2013 - Approbation**

A l'unanimité des membres présents ;

APPROUVE

le procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du  
jeudi 12 décembre 2013.

**0005 Action en justice - Contentieux pécule de vacances/Copernic - Décision judiciaire - Déclaration d'urgence**

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

de considérer que la décision prise lors de sa séance du 18 mai 2011 concernant le contentieux Copernic englobe également le contentieux lié au pécule de vacances et confirme la décision de citer l'Etat belge en intervention forcée devant le Tribunal de Première Instance de Verviers.

**0006 Personnel - Mobilité - Clôtures**

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

De clore :

- la phase de mobilité 2012/05 (n° de série 0071) - Commissaire Chef de service opérationnel et/ou pilote fonctionnel;
- la phase de mobilité 2013/01 (n° de série 1507) - Inspecteur Principal Chef d'équipe de quartier ou d'équipe dans un service central.

**0007 Personnel - Mobilité - Phase 2014/01 - Ouverture d'emplois**

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- de déclarer vacants pour la mobilité:
  - 1 emploi de Commissaire chef de service opérationnel et/ou pilote fonctionnel ;
  - 1 emploi d'Inspecteur Principal chef d'équipe de quartier ou d'équipe dans un service central ;
  - 2 emplois d'Inspecteur Principal enquêteur ;
  - 3 emplois d'Inspecteur dans le cadre opérationnel :
    - o 2 emplois spécialisés d'Inspecteur Maître-chien ;
    - o 1 emploi d'Inspecteur enquêteur.
- de fixer les modalités de sélection de ces emplois comme ci-après :

CP : la tenue d'une interview devant la Commission locale de sélection pour les emplois d'officier et l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude.

INP et INPP : la tenue d'une interview avec les différents candidats par le Chef de corps (ou l'officier ou membre du personnel de niveau A auquel ressortit l'emploi vacant) et l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude.

- de laisser la fixation de la date ultime d'introduction des candidatures et de la date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit intervenir à la Direction de la Mobilité et de la Gestion du personnel (DGS/DSP) de la Police fédérale, selon son organisation de la procédure.

## **0008 Véhicules - Achat de quatre véhicules légers - Détermination du mode de passation de marché**

A l'unanimité des membres présents;

DECIDE

### Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 40.659,6 EUR - ayant pour objet l'achat de quatre véhicules légers.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

### Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le marché ouvert conclu par la Police Fédérale au bénéfice des Zones de Police locale (marché DSA 2012 R3 692 - Lot 5A).

### Article 3:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 6.611,157 EUR - ayant pour objet l'aménagement des véhicules légers.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

### Article 4:

Le marché dont il est question à l'article 3 sera passé dans le cadre du Protocole d'appui logistique conclu entre la Zone de Police Veldre et la Police fédérale.

### Article 5:

Les marchés dont il est question aux articles 1er et 3 seront financés comme il est dit ci-après: Budget extraordinaire 2014 - Allocation n°330/743-52 « Achat de véhicules ».

**0009 Véhicules - Achat d'un véhicule intermédiaire anonyme - Détermination du mode de passation de marché**

A l'unanimité des membres présents;

DECIDE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 11.062,58 EUR - ayant pour objet l'achat d'une Peugeot 208.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le marché ouvert conclu par la Police Fédérale au bénéfice des Zones de Police locale (marché DSA 2012 R3 502 - Lot 2B).

Article 3:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 1.239,67 EUR - ayant pour objet l'aménagement du véhicule.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 4:

Le marché dont il est question à l'article 3 sera passé dans le cadre du Protocole d'appui logistique conclu entre la Zone de Police Vesdre et la Police fédérale.

Article 5:

Les marchés dont il est question aux articles 1er et 3 seront financés comme il est dit ci-après: Budget extraordinaire 2014 - Allocation n°330/743-52 « Achat de véhicules ».

**0010 Véhicules - Achat d'un véhicule intermédiaire anonyme - Détermination du mode de passation de marché**

A l'unanimité des membres présents;

DECIDE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 16.973,77 EUR - ayant pour objet l'achat d'une Toyota Auris Diesel.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le marché ouvert conclu par la Police Fédérale au bénéfice des Zones de Police locale (marché DSA 2012 R3 701 - Lot 23B).

Article 3:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 2.760,00 EUR - ayant pour objet l'aménagement du véhicule.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 4:

Le marché dont il est question à l'article 3 sera passé dans le cadre du Protocole d'appui logistique conclu entre la Zone de Police Vesdre et la Police fédérale.

Article 5:

Les marchés dont il est question aux articles 1er et 3 seront financés comme il est dit ci-après: Budget extraordinaire 2014 - Allocation n°330/743-52 « Achat de véhicules ».

**0011 Véhicules - Achat d'un véhicule intermédiaire - Détermination du mode de passation de marché**

A l'unanimité des membres présents;

DECIDE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 16.973,77 EUR - ayant pour objet l'achat d'une Toyota Auris Diesel.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le marché conclu par la Police Fédérale et accessible à la Police Locale (marché DSA 2012 R3 701 - Lot 23B).

Article 3:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 2.760,00 EUR - ayant pour objet l'aménagement du véhicule.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 4:

Le marché dont il est question à l'article 3 sera passé dans le cadre du Protocole d'appui logistique conclu entre la Zone de Police Vesdre et la Police Fédérale.

Article 5 :

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 5.800,00 EUR - ayant pour objet l'achat de l'équipement spécifique ;

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 6:

Le marché dont il est question à l'article 5 sera passé par procédure négociée sans publicité avec adjudicataire unique auprès de la firme RAUWERS.

Article 7:

Les marchés dont il est question à l'article 1er, 3 et 5 seront financés comme il est dit ci-après: Budget extraordinaire 2014 - Allocation n°330/743-52 « Achat de véhicules ».

**0012 Interpellation de Muriel TARGNION**

Entendue l'intervention de Mme Targnion donnant lecture de sa demande d'interpellation :

*Mais que se passe-t-il à la police ?*

*La priorité de la police est d'assurer la sécurité des citoyens.*

*La priorité du collège de police est de mettre tout en œuvre pour garantir la qualité et l'amélioration de cette sécurité.*

*Dans ce contexte, le rôle du collège de police est de donner des instructions générales sur la manière dont le corps de police doit remplir ses missions. Par contre les bourgmestres sortiraient de leur rôle s'ils donnaient des instructions sur les missions de gestion quotidienne. C'est en tout cas l'interprétation que donne l'Union des Villes et des Communes quand elle interprète la loi sur la police intégrée.*

*Or à en croire la presse et les échos qui m'arrivent aux oreilles, vous seriez souvent tenté, Monsieur le Président, d'intervenir dans cette gestion. Il me*

*revient que vous n'hésiteriez pas à vous immiscer dans les affectations ou sanctions d'agents ou du personnel civil.*

*Dès lors, Messieurs les Membres du Collège, pouvez-vous me dire s'il y a un problème de gestion au sein de notre zone et si oui ou non notre président s'immisce au-delà de son rôle dans la gestion quotidienne du service de police ?*

*Il est important pour moi de vous entendre ici. Effectivement, le fonctionnement de la zone concernant la sécurité de tous les habitants et vu que vous avez refusé, Monsieur le Président, de débattre médiatiquement et donc publiquement de ce problème, je souhaite vraiment entendre le Collège dans cette instance officielle et publique.*

Et complétant par le fait qu'elle fait son interpellation aujourd'hui à cause de la presse et du refus du Président d'en débattre à la télévision locale. La position du P.S. n'est pas de défendre le chef de corps ou des policiers en particulier, mais l'ensemble du corps de police. Mais que se passe-t-il dans la gestion quotidienne ? Il y a des problèmes au sein de la police. J'entends que M. le Président intervient personnellement. La priorité de la police est d'assurer la sécurité des citoyens. En visant la tête de la police, le Président fait-il des interventions politiciennes ? Va-t-il au-delà de son rôle en intervenant ?

Entendue l'intervention de M. Arnauts demandant si, par rapport aux attaques à l'encontre du Président, il y a des preuves. Sinon, on peut clore le débat. Sans preuve, ce sont alors des ragots. C'est du discours politique pour campagne électorale.

Entendue l'intervention de Mme Targnion répondant qu'il n'y a aucune attaque, mais des demandes d'information.

Entendue l'intervention de M. Degey expliquant qu'il y a beaucoup de faits nouveaux ces derniers jours : tous les conseillers ont reçu un courrier anonyme, ce qui est interpellant et doit être pris en compte. Par ailleurs, un e-mail du Chef de corps qui montre des messages de soutien à son sujet. Tout cela démontre un malaise. Il faut trouver des solutions aux problèmes qui persistent depuis 10 ans. D'abord limiter les expressions publiques sur cette affaire, car le citoyen ne comprends plus. Il faut régler le problème en interne. Ensuite, le M.R. soutien le processus d'évaluation intermédiaire du chef de corps pour le bien de la police.

Entendue l'intervention de Mme Fagnant regrettant d'avoir à tenir un Conseil sur ce sujet. Elle aurait espéré que les problèmes soient réglés au fur et à mesure en débat au Conseil.

Entendue la réponse du Président soulignant que Mme Targnion a raison de faire confiance à la presse. Celle-ci cite en 2012 l'ancien leader P.S., Claude Desama, qui évoque les problèmes au sein de la police. Face aux problèmes, soit on attend, soit on s'y attaque. C'est ce qui est fait actuellement. Il est dommage de mélanger ingérence et question de sécurité, car pour permettre de bien travailler à la police, il faut veiller au bien être de celle-ci. M. le Président demande si Mme Targnion peut présenter des exemples d'interventionnisme pour qu'il puisse y répondre.

Le refus de débat télévisé est lié à la procédure d'évaluation intermédiaire en cours, qui demande la discrétion absolue. Si la volonté est seulement de biaiser la procédure en cours, le Président souhaite éviter le piège, par respect des règles. La décision d'évaluation a été prise par une large majorité au sein du Collège. Le Président regrette l'absence de consensus sur ce point, pour la première fois depuis fin 2012. Le président



constate que le lendemain du Collège, un de ses membres s'épand dans la presse à ce sujet. C'est la liberté d'expression, soit, mais on passait alors dans un contexte subjectif. La proposition de la télé locale d'un débat sur le sujet a été refusée car il ne faut pas risquer d'invalider la procédure d'évaluation en cours.

Le reproche de retarder l'application du Plan Zonal de Sécurité ne tient pas, car celui-ci doit être approuvé par les départements de la Justice et de l'Intérieur. Or voté en décembre, il a fait l'objet d'une conférence de presse le 29 janvier. Tout a donc été fait pour rassurer la population.

Entendue l'intervention de Mme Targnion posant deux questions : y a-t-il des problèmes de gestion dans la police et le Président s'y immisce-t-il ; et en quoi consiste l'évaluation intermédiaire du chef de corps ? Mme Targnion réfute le fait qu'elle ferait des interpellations à cause de la campagne électorale, rappelant qu'elle intervient lors de chaque séance du Conseil, et que c'est son travail d'opposition critique et constructive.

Entendue la réponse du Président rappelant que la brochure sur la LPI de l'Union des Ville et des Communes, citée par la Conseillère, explique l'article 49. Que le président n'entendant pas d'exemple concret, constate que c'est alors une question de principe.

Entendue l'intervention de M. le Bourgmestre Ylieff confirmant qu'évoquer des questions de personne en séance publique du Conseil provoquerait immédiatement sa tenue à huis-clos. La sécurité est un droit démocratique de tous les citoyens, qui devrait être débattue régulièrement. Le fonctionnement du Collège lui pose problème. En demandant des informations complémentaires sur comment on va le mettre en application, on retarde l'entrée en vigueur du Plan Zonal de Sécurité. Les problèmes d'intégrisme, de vols, de sécurité routière, de violence familiale nécessitent une mise en œuvre rapide des actions. La désignation d'un secrétaire faisant fonction en début de séance, alors que le problème est connu depuis des mois, ressemble à de la précipitation. C'est la conseillère en prévention, ingénieure, qui doit assurer le secrétariat. Pour la sécurité, elle fait un travail remarquable.

Entendue la réponse du Président, s'étonnant que l'on parle ici de la conseillère en prévention, ingénieure, alors qu'il s'agit de question de personne. Les deux secrétaires suppléantes étant malades, après discussion avec le chef de corps, celui-ci a proposé quelqu'un de l'administration communale de Verviers, ce qui l'agréait. Quant au Plan Zonal de Sécurité, le Président explique qu'il demande des explications pour s'assurer que les actuels pilotes des priorités soient associés à la suite des travaux, afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans les actions. C'est une question d'efficacité.

Entendue l'intervention de Mme Targnion qui estime que c'est un exemple d'immixtion dans la gestion quotidienne.

Entendue la réponse du Président estimant que lorsqu'on propose au pilotage des personnes à propos desquelles le Collège a demandé un rapport ; en terme de gestion des ressources humaines, il est normal de poser des questions complémentaires.

Entendue l'intervention de M. le Bourgmestre Godin, qui estime qu'actuellement, contrairement à ce qui se passait avant, les dossiers sont préparés correctement par le Président. Il est normal que l'on reporte des décisions pour deux raisons principales : le Président ne dispose pas de l'historique des dossiers, d'où des demandes de

clarification ; la gestion se fait avec professionnalisme, sans aucun retard volontaire ou involontaire.

Entendue l'intervention de Mme Tarnion, qui estime qu'à ses questions simples sont données des réponses compliquées. S'il y a des problèmes, alors que l'on rencontre les syndicats pour agir sur des dossiers concrets.

Entendue l'intervention de Mme Fagnant regrettant que les problèmes se retrouvent dans la presse avant débat en Conseil.

Entendue la réponse du Président rappelant qu'il n'a pas choisi le mode actuel de communication sur les problèmes. Le Collège a décidé une évaluation intermédiaire pour débattre justement des problèmes dans le respect des procédures prévues légalement. Cette procédure en cours empêche tout débat public sur les questions de personne. Quant au principe général, toute question sur les personnes doit se faire à huis-clos.

### **COMMUNICATIONS OFFICIELLES**

Informations concernant le budget 2014 et le Plan Zonal de Sécurité 2014-2017.

**LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 22 HEURES 10.**

**LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRISE IMMEDIATEMENT.**

**LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 22 HEURES 30.**

PAR LE CONSEIL DE POLICE :

Le Secrétaire f.f.,

Le Président,

Pierre-Paul BOULANGER

Marc ELSÉN